



**DELIBERATION N° 21/040 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU
FEDER 2014-2020 POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA MUTUALISATION ET LA
PROMOTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE TERRITORIALE POUR UN
USAGE ÉLARGI**

**CHÌ APPROVA A DUMANDA DI FINANZIAMENTU IN U QUATRU DI U FEDER
2014-2020 PER U SVILUPPU, A MUTUALIZAZIONE È A PRUMUZIONE DI
L'INFURMAZIONE GEUGRAFICA TERRITURIALE PER UN USU PIÙ LARGU**

REUNION DU 24 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre mars, la commission permanente, convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/249 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 portant individualisation de crédits en faveur de l'acquisition de progiciels et outils web auprès de l'entreprise ESRI France,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/066 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 prenant acte des délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** l'arrêté n° 20/1081 CE du Conseil exécutif de Corse du 24 mars 2020 approuvant l'affectation d'AE sur l'opération « Maintenance logicielle et prestations des logiciels métiers du SIG »,
- VU** l'arrêté n° 20/1735 CE du Conseil exécutif de Corse du 1^{er} décembre 2020 approuvant l'affectation d'AP sur l'opération « Plateforme Géomatique territoriale »,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique,

de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLIANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à présenter une demande de subvention de 400 539,50 € au titre du PO FEDER 2014-2020 au titre de l'axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire » et de la priorité d'investissement 2C « Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative » pour le financement du développement, de la mutualisation et de la promotion de l'information géographique régionale pour un usage élargi.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 mars 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FINANZIAMENTU IN U QUATRU DI U FEDER 2014-2020 :
SVILUPPU, MUTUALIZAZIONE È PRUMUZIONE DI
L'INFURMAZIONE GEUGRAFICA TERRITORIALE PER UN
USU PIÙ LARGU**

**FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER 2014-2020 :
DÉVELOPPEMENT, MUTUALISATION ET PROMOTION DE
L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE TERRITORIALE
POUR UN USAGE ÉLARGI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

La Collectivité de Corse est engagée dans une politique territoriale de développement de l'information géographique avec son service SIG Territorial au sein de la Direction de la Transformation et de l'Aménagement Numérique.

Elle investit dans l'acquisition et la mise à disposition des droits d'usages des bases de données produites par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et elle s'engage dans la création de plateformes et outils géomatiques mutualisés.

Elle met aussi en place des applications géomatiques à destination de l'ensemble de la société insulaire (« remonter le temps » avec l'IGN, site collaboratif pour la transcription toponymique en langue corse, application web cadastre pour les communes et intercommunalités).

Elle a constitué un groupement de commande avec six des agences et offices de la collectivité afin d'acquérir les logiciels et outils SIG avec l'entreprise ESRI France. Ce marché d'une durée de trois ans offre l'ensemble des outils de développement (logiciels et applications) nécessaire à l'exploitation des Systèmes d'Information géographiques des différentes structures adhérentes.

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter un cofinancement au titre de l'axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire » et de la priorité d'investissement 2C « Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative » des POE FEDER 2014-2020.

Ce cofinancement concerne les investissements réalisés par le service SIG Territorial de la Collectivité de Corse dans le cadre de sa dynamique territoriale géomatique.

Financement envisagé au titre du FEDER 2014-2020.

La demande d'aide sera réalisée sur la base d'un coût total de 801 079 € HT et d'un taux de financement FEDER à hauteur de 50 %.

Le tableau ci-après décompose les différentes opérations ciblées par la demande d'aide :

Actions	Coût total de l'opération HT	Financement FEDER sollicité 50 %	Autofinancement CdC 50 %
Bases de données premium cartes IGN	41 925,00 €	20 962,50 €	20 962,50 €
BD ORTHO Historique 1982	15 052,50 €	7 526,25 €	7 526,25 €
Base de données géographique Plan Terrier Corse	7 900,00 €	3 950,00 €	3 950,00 €

Plateforme WEB de données géographiques historiques et actuelles	26 267,50 €	13 133,75 €	13 133,75 €
Plateforme Web contributive des toponymes corses	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Serveur de stockage	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Serveur de diffusion	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Acquisition et maintenance ESRI	600 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Maintenance des logiciels de la Société Géomap-Imagis	50 934,00 €	25 467,00 €	25 467,00 €
TOTAL	801 079,00 €	400 539,50 €	400 539,50 €

Décomposition des marchés en cours et à venir par opération

Actions	Nom du marché	Marché en cours	Marché à venir
Acquisition de données	Renouvellement des droits d'utilisation et des mises à jour des bases de données premium cartes IGN	Marché n° 2020DTB0332 - IGNF - Notifié le 5 octobre 2020 - date de fin 4 octobre 2023. Montant : 41 925,00 € HT	
	« Acquisition de la BD ORTHO Historique année 1982 sur la Corse réalisée à partir des prises de vues aériennes de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière »	Demande de devis n° F-DD-750212 - marché attribué à l'IGNF le 5 juin 2020 pour la durée de la prestation. Montant : 15 052,50 € HT	
	« Géoréférencement, découpage et assemblage des Plans Terrier de la Corse (datant du XVIIIème siècle) pour la production de la « Base de données	Demande de devis n° S-DD-820642 - Attribué à l'IGN le 3 novembre 2020 Montant : 7 900,00 € HT	

	géographique Plan Terrier Corse » de la CdC »		
Diffusion de données et d'application	« Mise en place d'une plateforme WEB de consultation, d'analyse et de comparaison de données géographiques historiques et actuelles sur l'ensemble du territoire de la Corse »	Demande de devis n° S-DD787372 - marché attribué à l'IGNF le 17 septembre 2020 pour une durée de trois ans. Montant : 26 267,50 € HT	
	Mise en place d'une plateforme Web contributive pour la réalisation de la base de données des toponymes corses :		Estimation du montant maximal HT : 20 000 €
	Mise en place d'un serveur de stockage de données géographiques		Estimation du montant maximal HT : 30 000,00 €
	Mise en place d'un serveur de diffusion de l'information géographique (téléchargement ou consultation de cartes) à destination des partenaires et du grand public :		Estimation du montant maximal HT : 9 000,00 €
Acquisition de logiciels et maintenance	Acquisition, de maintenance et support d'outils cartographiques pour la CDC et ses agences et offices »	Marché n° 18MITIC84 « ESRI France » Notifié le 3 juin 2019 et qui prendra fin le 2 juin 2022. Montant : 600 000 € HT	
	Maintenance des logiciels de la Société Géomap-Imagis	Marché n° 20DTN305 notifié le 27 août 2020 et qui prendra fin le 26 août 2023. Montant : 50 934,00 € HT	
TOTAL		742 079 € HT	59 000 € HT

CONCLUSION

Il vous est proposé :

- D'approuver le présent rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de subvention d'un montant de 400 539,50 € HT au titre de l'axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire » et de la priorité d'investissement 2C « Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative » des POE FEDER 2014-2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.